

Séjour de vacances Hiver 2025

8-12 ans



Inscriptions sur le Portail familles
du 18 novembre au 2 décembre 2024



8-
12
ans

SÉJOUR "Découverte du milieu montagnard" Prémanon (Jura) Station des Rousses

Du vendredi 21 février au vendredi 28 février 2025

Lieu : Prémanon est un village français situé dans le Haut-Jura à 54 km de Genève et à 68 km de Lons-le-Saunier, à la frontière avec la Suisse. À 1100 m d'altitude, le centre est situé au cœur de la station des Rousses et du parc naturel du Haut-Jura et à 450 km de Paris. Idéalement placé sur la commune de Prémanon, à proximité et en accès direct aux chemins de grandes randonnées, dans un site au charme naturel.

Hébergement : Les enfants sont hébergés au centre Prémonval dans un chalet typique des montagnes, avec des chambres de 3 à 6 lits. Chacune d'entre elles possède un petit cabinet de toilette pourvu d'un lavabo et de porte-serviettes.

Activités :

- Sortie nature "Traces et indices"
- Visite guidée du musée des mondes polaires avec une séance à la patinoire
- Visite guidée des caves d'affinage de comté Juraflöre
- Initiation à la construction d'igloo
- Balade en chien de traîneaux
- Séance de ski de fond et biathlon
- Luge et jeux de neige
- Jeux collectifs avec les animateurs

Transport : TGV et car

Tarifs : de 138,93 euros à 926,22 euros





COMMENT INSCRIRE MON ENFANT ?

Les inscriptions se font sur le Portail familles du lundi 18 novembre à 9h au lundi 2 décembre 2024 inclus. Un agent du service Animation peut vous accompagner dans l'inscription.

Renseignements au 01 41 13 33 00 ou sur [sceaux.fr](https://www.sceaux.fr) > contactez-nous

Votre dossier sera traité à compter du 3 décembre 2024.

Si votre quotient familial n'a pas été calculé pour l'année 2025 et si vous pensez bénéficier d'un tarif dégressif, vous pouvez vous présenter à compter du 25 novembre 2024 au service Finances/Facturation.

La liste des pièces à fournir est disponible sur [sceaux.fr](https://www.sceaux.fr).



IMPORTANT

- Les dates sont susceptibles d'être modifiées par les transporteurs en cas de force majeure (intempéries, grèves, etc.).
- L'annulation et le remboursement d'un séjour ne sont possibles que sur présentation d'un certificat médical transmis au service Animation dans un délai de 5 jours francs.
- Une pénalité à hauteur de 50 € de frais de dossier sera appliquée pour tout séjour annulé hors délai (soit après le délai de rétractation).

Ville de Sceaux
Service Animation
Hôtel de ville
122 rue Houdan
92331 Sceaux cedex
Tél. : 01 41 13 33 00
sceaux.fr > contactez-nous
sceaux.fr   

